



Résumé de la Parasha

La parasha de Bamidbar débute par un recensement des bné-Israël, répartis en fonction de leur tribu et de leur famille respective. Préalablement à cela, la Torah nomme pour chaque tribu, le nassi, qui en sera le chef pour la représenter. Ainsi, le décompte aboutit à six cent trois mille cinq cent cinquante hommes âgés de plus de vingt ans et aptes à faire la guerre. Ce recensement ne tient pas compte de la tribu des Lévi qui sera dénombrée plus tard. Hakadoch Baroukh Hou décrit ensuite l'organisation du camp en définissant une place précise à chaque tribu, afin d'encadrer le sanctuaire dans les quatre directions cardinales. C'est seulement après avoir fait cela que la Torah recense les Lévi, en fonction de leur famille et leur attribue un nassi. Un nouveau compte a lieu suite à cela, celui des aînés du peuple, qui doivent être rachetés, car ils appartiennent initialement à Hachem. La parasha se conclut par la définition des règles de transport de la tente d'assignation en répartissant les tâches sur la tribu Lévi après que les cohanim se soient chargés de recouvrir intégralement chaque ustensile de la tente.

Dvar Torah

Dans le premier chapitre de Bamidbar, la torah dit :

א/ וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה בְּמִדְבַר סִינַי, בְּאֹהֶל מוֹעֵד: בְּאַחַד לַחֹדֶשׁ הַשְּׁנִי בַשָּׁנָה הַשְּׁנִית, לְצֵאתְכֶם מֵאֶרֶץ מִצְרַיִם--לֵאמֹר:
1/ Hachem parla à Moshé, dans le désert de Sinai, dans la tente d'assignation, le premier jour du second mois de la deuxième année après leur sortie du pays d'Egypte, en disant:

ב/ שְׂאוּ, אֶת-רֹאשׁ כָּל-עֵדֻת בְּנֵי-יִשְׂרָאֵל, לְמִשְׁפְּחֹתָם, לְבֵית אֲבֹתָם--בְּמִסְפַּר שְׂמוֹת, כָּל-זָכָר לְגִלְגָּלָתָם:
2/ "Faites le relevé de toute la communauté des bné-Israël, selon leur famille et leur maison paternelle, au moyen d'un recensement des noms de tous les mâles, comptés par tête."

En introduction du quatrième livre de la torah, le **Ramban** souligne la particularité de ce dernier : à part quelques lois concernant l'autel des sacrifices, ce livre ne contient aucune mitsvot destinées à la postérité. L'essentiel des lois énoncées concerne des événements ou des situations temporaires qui n'affectent que les bné-Israël qui ont vécu dans le désert. Par contre, leurs descendants qui entreront en terre d'Israël ne sont pas assujettis au contenu des textes qui vont venir. Ceci est encore plus marqué dans notre parasha qui ne comporte finalement aucune mitsvah, comme nous

pouvons le constater dans le **Sefer Ha'hinoukh** qui ne développe aucune loi dans cette section.

La question sous-jacente à cette introduction est celle de la nécessité de ce livre. Quel est son vrai objectif ? Que vient-il nous apprendre, si ce n'est l'histoire du peuple durant les quarante ans de traversée du désert. Bien évidemment, la torah n'est pas un livre d'histoire, sa portée est beaucoup plus noble et forcément, elle vient ici nous orienter dans

le chemin à suivre. Dès lors, il est plus que nécessaire de tenter de découvrir le message qui se cache dans cette paracha, et à plus large échelle, dans le livre de bamidbar.

Le **Kli Yakar** (sur le début de la paracha Ki Tissa) explique que chaque recensement amplifie la haine des nations du monde à l'égard des bné-Israël. À ce titre, le premier commentaire de **Rachi** sur notre paracha nous interpelle : « *Par amour pour eux, Il (Hachem) les recense à chaque instant. Lorsqu'ils sont sortis d'Égypte, Il les a comptés ; lorsqu'ils ont succombé à la faute du veau d'or, Il les a comptés, afin de connaître le nombre de rescapés ; lorsqu'Il voulait faire résider Sa présence divine parmi eux, Il les a comptés. Ainsi, le premier Nissan a été érigé le michkan, et le premier Iyar, Il les a comptés.* »

Comme chacun le sait, le nombre de membres vivant dans Son peuple, n'est pas un secret pour le Maître du monde. Ce qui signifie que dans le fond, ce compte est une démonstration d'affection pour nous, et non qu'Hachem cherche réellement à découvrir le résultat du recensement. Ce qui nous amène à la réflexion suivante. Puisqu'il s'agit d'un témoignage d'amour, pourquoi prendre le risque d'augmenter la haine des nations à notre égard pour nous démontrer Son amour ? N'est-ce pas finalement dangereux ? Certes, Hachem peut nous protéger de n'importe quel ennemi, mais pour se faire, il faut s'assurer que nous le méritons. Or, notre histoire, nous démontre que cela n'a pas toujours été le cas. Dès lors, idéalement, il convient d'éviter tout risque et toute menace. Que cache réellement ce compte ? Pourquoi fait-il croître la jalousie des nations ?

Pour comprendre cela, il convient d'aborder une contradiction apparente entre deux midrachim, dont la solution nous permettra de comprendre le lien si étroit entre Israël et la torah.

Les deux textes concernent le don de la torah. Le premier, très connu, nous raconte comment, avant de nous offrir Son bien le plus précieux, Hachem est allé le proposer à toutes les nations, afin d'éviter qu'elles ne Lui reprochent Son choix. Le midrach nous enseigne alors, qu'en entendant le contenu le plus basique des lois de la torah, comme l'interdiction de tuer, de voler, d'adultère... tous les peuples ont refusé, permettant ainsi à Hachem de se tourner vers nous sans scrupule si nous pouvons nous exprimer ainsi. Il ressort clairement de ce premier texte, que les peuples du monde n'étaient pas intéressés par la torah.

Par contre, un second midrach apporté dans le midrach (Yalkout Chimoni, bamidbar, siman 684) détaille les choses différemment : « *Au moment de donner la torah à Israël, les nations du monde ont jaloué les bné-Israël en disant : " qu'ont vu ceux-là pour s'approcher plus que ceux-là (en clair, pourquoi eux et pas nous), si ce n'est qu'Il (Hachem) les choie particulièrement et qu'Il fait du favoritisme ?" Hachem leur a alors fermé la bouche en leur disant : " Apportez-Moi votre arbre généalogique, comme Mes enfants Me l'ont apporté" comme il est dit : "Ils ont enfanté selon leur famille " , c'est pourquoi, Il les a comptés au début de ce livre, après avoir énoncé les mitsvot.* »

L'opposition de ces deux commentaires est évidente : dans le premier, les peuples refusent la torah, tandis que dans le second, ils trouvent injuste qu'elle n'ait été donnée qu'aux bné-Israël ?

Plus encore, le second midrach est obscur lorsqu'il affirme que les bné-Israël ont présenté leur généalogie à Hachem. Quand ont-ils fait cela ? Le verset apporté comme preuve est une phrase de la torah, ce qui signifie que c'est Hachem qui atteste de leurs liens familiaux, mais où les bné-Israël les ont-ils démontré au sens propre du terme ?

Pour résoudre ce problème, il convient de rappeler un message de nos maîtres. Nous constatons dans les notions de punition et de récompense que la torah énonce, qu'elles sont fonctions des ancêtres. Ainsi, un racha qui poursuit l'attitude de son père paiera pour ses propres crimes additionnés à ceux de son père. De même, en ce qui concerne les tsadikim, ils héritent du patrimoine de leurs ancêtres. Ceci peut à priori interpeller. Pourquoi bénéficier de ce qui appartenait à d'autres ? N'y a-t-il pas une certaine injustice dans la manœuvre, car dans les faits, aussi bien les bons que les mauvais, ne sont pas responsables de ce que leurs ancêtres font, et ne devraient ainsi, ni pâtir ni être récompensés de cela. Pourquoi la torah adopte-t-elle cette attitude ?

La réponse se trouve dans ce que le travail d'une personne revêt un aspect génétique. Lorsqu'un homme travaille son caractère, raffine son comportement, alors il transmet le fruit de son labeur aux générations suivantes, qui, au lieu de commencer au niveau bas de leur père à sa naissance, débutent leur vie, au niveau de leur père lorsqu'il les conçoit. De même pour les mauvaises personnes, qui commencent plus bas que l'état initial de leur ancêtre. Ceci ne remet absolument pas en

cause le libre-arbitre, car chaque personne doit progresser en fonction du niveau qui lui est accordé à sa naissance. Nous comprenons donc, que de façon héréditaire, la vie d'une personne, son travail et ses accomplissements, se transmettent à la génération suivante. De sorte, chaque nouveau-né, profite ou déplore, les actions de ces parents.

En ce sens, nous trouvons une singularité dans notre patrimoine génétique : nos qualités sont le reflet des efforts accomplis avant nous.

En ce qui concerne le don de la torah, nous remarquons qu'il s'est fait au travers, non d'une, mais de deux tables. Nos sages expliquent que la première contenait cinq commandements qui concernent le lien entre l'homme et Son Créateur, tandis que les cinq commandements présents dans la seconde traitent des lois entre les hommes. Il est particulièrement intrigant de noter que le contenu de ces règles, sensées représenter l'apogée de la pensée divine, est finalement plus que basique. Il s'agit de lois courantes, comme ne pas voler, ne pas tuer... . Avions-nous réellement besoin de la torah pour comprendre cela ?

La réponse que nous pouvons apporter est la suivante : la seconde table, celle des lois entre les hommes est une condition pour la première, celle des lois en rapport avec Hachem. Plus précisément, le lien entre le matériel et le divin repose sur des lois d'harmonie finalement très basiques, mais indispensables pour envisager plus qu'une simple morale humaine.

De façon tout à fait remarquable, nous observons que le monde, à sa création, n'est régi que par sept lois, tout aussi basiques. Ceci se justifie par l'objectif de ces lois. Elles étaient finalement la préparation qui devait mener l'humanité à un niveau supérieur, celui de 613 lois contenues dans la torah. Il ressort donc que les époques qui ont précédé le don de la torah, constituaient le moyen de mise en scène de ce dernier. Il fallait que le monde atteigne progressivement le stade requis, au travers d'une amélioration constante se transmettant de pères en fils. C'est justement ce détail qui nous permet de résoudre la contradiction des textes sus-mentionnés.

Nous nous demandions où trouver une trace de l'arbre généalogique que les bné-Israël avaient présenté à Hachem. Justement, cette trace n'est autre que notre acceptation de la torah ! Être capable d'accepter les lois présentes dans les secondes tables est la résultante du travail initié par Avraham et ses fils, qui a hissé le peuple dans l'attitude compatible avec la torah. Par contre, les autres peuples ne peuvent se revendiquer de cela, c'est pourquoi, Hachem réclame leur héritage, celui de leur généalogie. Mais pourtant, Il devrait le

connaître parfaitement, que cherche-t-Il réellement ? En réalité, le premier texte nous donne la réponse : lorsqu'Hachem leur présente les lois comme ne pas voler et ne pas tuer, les peuples ne peuvent supporter la torah, car eux ne bénéficient pas de ce patrimoine génétique que nous ont transmis les patriarches ! Ils sont incompatibles ! Non pas qu'ils ne voulaient initialement pas la torah où qu'Hachem ait fait du favoritisme, Hachem leur a bien proposé cette torah, mais ils se sont rendus compte de la déficience qu'ils héritent de leurs ancêtres !

Notre propos est encore incomplet car les commentaires de nos sages vont beaucoup plus loin. Nous venons d'évoquer la progression, au fil des générations, des descendants d'Avraham, qui a permis l'adéquation entre les bné-Israël et la torah. Toutefois, cette notion semble encore opaque au vu du commentaire de **Rabbénoù Bé'hayé** (sur le début de notre paracha). En effet, il demande pourquoi la torah a juxtaposé notre paracha avec celle d'avant. Cette dernière se conclut par la possibilité d'échanger les animaux destinés au sacrifice par d'autres bêtes dans certaines conditions. De là, **Rabbénoù Bé'hayé** tire l'enseignement suivant : la torah nous enseigne que, contrairement aux animaux des sacrifices, il est impossible qu'Hachem nous échange avec un autre peuple.

Bien qu'il nous fasse plaisir, son commentaire semble difficile à comprendre, surtout au vu de ce que nous avons expliqué jusqu'alors. Pour commencer, pourquoi s'orientait-il dans ce sens et pas dans le sens contraire, qui pourrait même paraître plus logique ? En effet, puisque la torah parle d'une possibilité d'échange peut-être (has véchalom) cela aurait-il pu signifier que nous aussi serions échangeables ? Plus encore, nous avons émis le postulat de notre correspondance parfaite avec la torah issue de la transmission des efforts de purification initiés par Avraham. Dès lors, pourquoi ne pas imaginer la possibilité qu'une autre nation puisse parvenir au même résultat sur le fil des générations ? Dès lors, elle aussi pourrait se revendiquer de cette complémentarité avec la torah et Hachem, sans pour autant nous abandonner, effectuerait un second don de la torah afin d'adjoindre ce peuple au notre, sans pour autant passer par la conversion ?

Pour répondre à cela, il nous faut définir plus en profondeur notre lien avec la torah. Le **Arizal** (Séfer halikoutim, sur le téhilim 32) écrit que lorsqu'Hachem a insufflé à Adam son âme, cette dernière contenait l'ensemble des néchamot destinées à descendre sur terre. Seulement, il précise un point important : il ne s'agit que des néchamot des bné-Israël ! Les autres souffles de vie qui animent le reste de l'humanité ne sont apparus qu'au lendemain de la faute et se sont

mêlés aux âmes transmises à Adam. C'est pourquoi, le talmud enseigne que seul Israël est appelé "Adam" et pas les autres nations, car seul ce peuple entre dans la constitution initiale du premier.

Cela nous apporte peut être un éclaircissement sur la raison pour laquelle, avant le don de la torah, seules sept lois ont été ordonnées aux hommes, sans adjoindre l'ensemble des lois de la torah. Car, le **'Hidouché Harim** (sur notre paracha) enseigne que chaque âme du peuple juif correspond à une lettre de la torah. En ce sens, il existe une correspondance entre nous et la torah, qui est gravée au plus profond de notre être. C'est en ce sens que nos sages enseignent qu'Hachem, Sa torah et Son peuple ne forment qu'un. La correspondance est à la base de notre existence : la torah est l'expression de Sa volonté, et nous avons été créés sur la base de cette expression, pour manifester cette volonté. En ce sens, le don de la torah a été tardif, car suite au mélange des autres âmes de l'humanité, il était nécessaire de trier celles compatibles avec la torah, celles qui correspondaient génétiquement à cette science, de celles qui ne s'inscrivaient pas dans son cadre.

Cela évoque donc une idée fabuleuse. Les sept mitsvot n'étaient pas destinées à créer une caste de la population terrestre qui atteindrait l'adéquation avec la torah. Il ne s'agit pas d'une progression pour atteindre un niveau jusque là caché. Il s'agit de distinguer l'essence de la torah au sein des gens qui disposent des gènes requis ! C'est pourquoi, Dieu n'ordonne que sept mitsvot, afin mettre en évidence deux états, deux peuples, celui de la torah et celui du reste. Dès lors, ceux qui ont été capables de respecter ces sept lois basiques, qui sont les piliers des lois unissant les hommes, sont ceux qui peuvent accéder à la relation avec le divin. D'où l'impossibilité pour un autre peuple

d'accéder à cet état, car génétiquement incompatible.

Nous pouvons maintenant comprendre la raison d'un livre dans lequel, aucune loi n'est enseignée si ce n'est l'histoire du peuple durant son voyage dans le désert. Nos sages expliquent que les quarante ans que nous y avons passé correspondent à l'état embryonnaire de notre peuple, le moment de formation de la vie. C'est dans ce désert du Sinaï, que le peuple juif a pris forme, a créé ses bases et son mode de fonctionnement. À ce titre, la torah nous renvoie à nos origines, celles où le peuple est parvenu à atteindre l'adéquation absolue, la compatibilité parfaite avec la torah.

Il s'agit là finalement du premier message de notre paracha, celui-là même qui va nous permettre de répondre à notre seconde question, celle sur le compte des bné-Israël responsable de tant de haine. Ce compte vient justement souligner l'intimité qui joint Israël et la torah. En effet, nos sages enseignent que le mot "ישראל" *Israël* est l'anagramme de "יש ששים ריבוא אותיות לתורה" *il y a six cent mille lettres dans la torah*. Dans les faits, la torah n'a pas six cent mille lettres, seulement, d'après beaucoup de commentateurs, cela signifie, que chaque juif dispose d'une place individuelle dans la torah, il est intégralement relié à cette dernière. D'où le recensement, Hachem nous compte pour montrer l'adéquation entre Son peuple et Sa torah. Ce n'est pas tant le compte qui est source de jalousie, c'est plutôt, la conséquence de ce dernier qui souligne l'exclusivité d'Israël sur la torah !

Yéhi ratsone qu'Hachem rappelle rapidement cette exclusivité aux nations, repoussant ainsi, toutes les fausses croyances se revendiquant du Dieu unique qui se serait tourné vers eux au détriment de Son peuple d'élection.

Chabbat chalom.

Y.M. Charbit



Association à but culturel, habilitée à délivrer des reçus CERFA.

Retrouvez l'ensemble de nos contenus sur www.yamcheltorah.fr.
Pour recevoir le dvar torah toutes les semaines, inscrivez-vous à la newsletter.

